

Direction générale des services
Direction des affaires financières

DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 avril 2025 n° CA 2025-09 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Considérant qu'il est mis fin à la délégation de signature du 16 octobre 2023 consentie par Monsieur Christian GOLLIER à Monsieur François POINAS ;

Donne délégation à Monsieur François POINAS, Doyen de la Formation, à l'effet de signer en son nom, pour le centre de responsabilité budgétaire (CRB) 702 – PÔLE FORMATION :

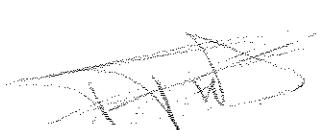
- En dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- En recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant.
- Les ordres de missions temporaires concernant le CRB 702, hormis ceux le concernant,
- Les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François POINAS, Monsieur Jean-Jacques PEREZ, Secrétaire Général du Pôle Formation, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication.

Fait à Toulouse, le 1^{er} novembre 2025.

Le délégué,



François POINAS

Le déléguée,



Jean-Jacques PEREZ

La Directrice,



Victoria BARHAM